

PROCES-VERBAL N° 95

**Réunion du Groupe de travail sur la pêche
benthique et démersale**

18 septembre 2025 – *Las Palmas de Gran Canaria* – Hybride

09h00 (heure locale) | INT : PT, FR, ESP et ENG.

Introduction. Nature de la réunion

À 9 h 00 le 18 septembre 2025, le groupe de travail sur la pêche benthique et démersale s'est réuni, avec interprétation simultanée en portugais, français, espagnol et anglais.

Mot de bienvenue du président du Comité exécutif et adoption de l'ordre du jour.

M. Jorge Gonçalves (Association des producteurs d'espèces démersales des Açores et président du groupe de travail) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes et à celles qui assistaient à distance. Après présentation de l'ordre du jour, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

1. Informations administratives

La secrétaire générale a indiqué que l'interprétation était disponible en portugais, espagnol, français et anglais. Elle a également signalé que le procès-verbal de la dernière réunion du 19 mars 2025 avait été approuvé le 13 août 2025 et que la réunion était enregistrée à des fins de rédaction du procès-verbal. Les observateurs présents à la réunion étaient Mme Maria Fernanda Marrero du *Cabildo de Gran Canaria*, M. Benoit Guerin de *BG Sea Consulting*, M. Élie Touzé et Mme Mirella Laurence de *la Collectivité territoriale de Saint Martin*, Mme Lisandra Sousa de *Coopescamadeira*, Mme Monserat Ortiz du *Grupo de Acción Costera de Gran Canaria*, M. Rui Catarino, du *Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)*, et Mme Amanda Pérez, de *la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DGMARE)*. Il a conclu en remerciant toutes les personnes concernées.

2. Restauration écologique des coraux d'eau froide des Açores : Marina Carreiro e Silva - Okeanos - Université des Açores ;

Mme Marina Carreiro e Silva a exprimé sa gratitude pour l'invitation qui lui avait été

adressée et pour l'opportunité qui lui était offerte de présenter les travaux menés aux Açores dans le cadre de la restauration écologique des coraux d'eau froide. Elle a commencé par présenter le contexte et a déclaré que l'Union européenne s'efforçait de comprendre l'ampleur de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes dans l'Union européenne. Il a été constaté que l'état de conservation de nombreuses espèces marines protégées était loin d'être idéal dans plusieurs régions européennes et qu'il subsistait des lacunes importantes dans les connaissances, notamment en Macaronésie, région qui comprend les Açores, Madère et les Canaries, et que l'état des *habitats* marins était fragilisé et largement méconnu. Il a indiqué que, face à cette situation, l'Union européenne avait intégré des systèmes de restauration des écosystèmes dans ses politiques et ses engagements mondiaux et qu'elle avait récemment reconnu la restauration écologique comme un élément essentiel de ces politiques, afin de relever les défis environnementaux et de promouvoir le développement durable. Dans le cadre de cet effort, le Conseil de l'Union européenne avait adopté la loi sur la restauration de la nature, qui est entrée en vigueur en août de l'année précédente. Cette loi a fixé comme objectif d'inverser la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, en exigeant des États membres qu'ils mettent en œuvre des mesures de restauration sur au moins 20 % de leurs zones terrestres et maritimes d'ici 2030, en vue de restaurer tous les écosystèmes. Les différents écosystèmes concernés ont été présentés, y compris les écosystèmes marins pertinents pour les Açores, tels que les [fonds de maerl](#), les sources hydrothermales et les fonds d'éponges et de coraux, zones qui faisaient actuellement l'objet d'études de restauration. Il a expliqué que la restauration écologique pouvait prendre deux formes : la restauration passive, qui consiste à permettre la récupération naturelle des écosystèmes en supprimant les facteurs de pression (par exemple, les espèces envahissantes ou la suppression des activités extractives telles que la pêche), les zones marines protégées en étant un exemple typique, et la restauration active, qui implique une intervention directe, telle que la propagation et la replantation de coraux ou la récupération des herbiers marins dans les zones côtières. Il a indiqué que le [projet REDRESS](#), créé dans le but de développer des méthodologies appropriées pour soutenir la restauration des écosystèmes marins en eaux profondes, avait été approuvé l'année précédente. Le projet, coordonné par une équipe italienne, implique 26 institutions partenaires, dont Okeanos/Université des Açores. Malgré la profondeur de la mer (plus de 200 mètres) et l'éloignement de toute influence humaine directe, ces écosystèmes étaient affectés par divers impacts d'origine humaine et par le changement climatique. Le projet a porté sur plusieurs types d'écosystèmes marins profonds, notamment les récifs et les jardins de coraux, les fonds sédimentaires avec la faune associée et les sources froides, les zones où se produisaient des émissions de méthane et qui abritaient des communautés biologiques spécifiques. Il a présenté un exemple visuel d'un jardin de corail des fonds marins

des Açores, avec des images prises à environ 300 mètres de profondeur. Enfin, il a indiqué que le projet comprenait plusieurs études de cas réparties dans différentes régions d'Europe, de l'Islande aux Açores et à la Méditerranée, testant différentes méthodologies de restauration. Bon nombre de ces méthodologies de restauration étaient basées sur des pratiques précédemment appliquées dans des écosystèmes côtiers ou moins profonds, désormais adaptées à la réalité des écosystèmes plus profonds. Il a expliqué que, pour la restauration des récifs coralliens, des éco-récifs avaient été développés, des structures en ciment placées au fond de la mer destinées à fournir un substrat pour la croissance des coraux et des abris pour la faune associée. En ce qui concerne les coraux typiques de la région des Açores, appelés gorgones (*Gorgonia mariae*), de forme similaire à des buissons, des méthodologies spécifiques avaient été développées, comprenant leur fixation sur des pierres et leur lancement ultérieur à partir d'une cage. Il a indiqué que l'une des premières étapes du projet consistait à identifier et à cartographier les zones dégradées dans les eaux profondes des Açores, à localiser ces zones et à identifier les espèces vulnérables. Il a souligné qu'il existait des indices de capture accidentelle de coraux et d'éponges pendant l'activité de pêche, ainsi que la présence de colonies brisées ou endommagées, bien que l'ampleur réelle de ces impacts n'ait pas encore été totalement déterminée. La pêche à la palangre serait, en principe, moins impactante que la pêche au chalut, et une évaluation plus rigoureuse de ces effets est en cours. Il a indiqué que le site d'étude et d'essai des méthodologies était le mont sous-marin Condor, situé à environ deux heures du port de Horta, sur l'île de Faial, ce qui le rendait ce site avait été choisi car il était fermé à la pêche depuis 2010 et faisait partie du parc marin des Açores depuis 2016, ainsi que du réseau des zones marines protégées des Açores. Il a expliqué que les actions de restauration avaient débuté dans le cadre d'un projet précédent, appelé *Merces*, dans lequel les pêcheurs collaboraient à la récupération des coraux capturés accidentellement. Ces coraux étaient ensuite transportés au laboratoire, fragmentés en unités plus petites, en raison de leur capacité de régénération modulaire, puis replacés au fond de la mer. Des études antérieures ont montré que certaines espèces survivaient mieux que d'autres, et l'amélioration du taux de survie est en cours grâce à des alternatives pour leur récupération après leur entrée dans l'aquarium. Il a présenté des exemples de la technique dite du *badminton*, dans laquelle des coraux ou des éponges étaient fixés à une pierre qui servait de base plus lourde, ce qui leur permettait, grâce à la structure arborescente de l'organisme, de tomber dans la colonne d'eau dans la bonne position. Il a indiqué que la procédure était réalisée à l'aide d'une cage descendue à environ 20 mètres du fond, libérant les colonies dans des endroits préalablement définis pour un suivi ultérieur. Il a mentionné des essais réalisés l'année précédente, dans lesquels, grâce à l'utilisation d'une chambre de dérive développée par le groupe de recherche, il a été possible de relocaliser les pierres placées et d'évaluer la survie et la croissance des

espèces transplantées. Il a également indiqué qu'environ 200 pierres contenant des organismes fragmentés avaient été placées grâce à la collaboration avec des pêcheurs, ce qui a permis la récupération de coraux capturés accidentellement, et a montré une vidéo où l'on pouvait voir l'opération de descente et de libération des cages au fond de la mer. Il a souligné que l'un des objectifs centraux du travail de restauration écologique, outre le développement des méthodologies elles-mêmes, était de démontrer la viabilité et l'importance de l'implication des communautés de pêcheurs dans la restauration des *habitats* en profondeur. Il a ajouté qu'il existait déjà une collaboration de longue date avec les pêcheurs de Horta et que ceux-ci pouvaient contribuer au développement d'alternatives peu coûteuses pour les actions de restauration, généralement très onéreuses en raison de la profondeur et de la nécessité d'une technologie sophistiquée. Il a également indiqué qu'une petite formation avait été organisée en juillet de cette année-là avec des pêcheurs locaux, qu'il était prévu de reproduire avec un plus grand nombre de participants. Lors de cette formation, les protocoles utilisés pour la conservation des coraux capturés accidentellement avaient été présentés, dans le but de dispenser à l'avenir la présence d'un observateur à bord, permettant ainsi aux pêcheurs eux-mêmes de procéder à la mise en conditionnement des coraux et à leur livraison au port. Il a souligné que cette collaboration entre l'administration publique et la communauté des pêcheurs présentait des avantages mutuels : pour l'administration, elle représentait une réduction des coûts des actions de restauration ; pour les pêcheurs, elle constituait une source alternative potentielle de revenus, particulièrement importante pour ceux qui avaient perdu des zones de pêche en raison de la création de zones marines protégées. Il a également indiqué qu'un modèle de collaboration incluant une contribution financière pour les participants était en cours d'élaboration avec le gouvernement régional.

Résumé :

Mme Marina Carreiro e Silva a présenté les travaux menés aux Açores dans le cadre de la restauration écologique des écosystèmes marins profonds, en les inscrivant dans le cadre des efforts déployés par l'Union européenne pour enrayer la perte de biodiversité marine, en particulier dans la région de la Macaronésie. Elle a indiqué que, face à la dégradation et à la connaissance limitée des *habitats* tels que les coraux, les éponges et autres écosystèmes profonds, l'Union européenne a intégré la restauration écologique dans ses politiques, en mettant l'accent sur la loi sur la restauration de la nature et les objectifs de restauration des écosystèmes marins importants pour la durabilité de la pêche. Il a présenté le projet *REDRESS*, qui testait des méthodologies de restauration active et passive en eaux profondes, notamment sur le mont sous-marin Condor, une zone protégée et fermée à la pêche. Elle a souligné la collaboration avec les pêcheurs pour la restauration des coraux capturés

accidentellement, soulignant que l'implication de la communauté des pêcheurs était essentielle pour réduire les impacts de l'activité, soutenir la restauration des *habitats* et promouvoir une gestion plus durable des ressources halieutiques.

Questions et réponses :

M. Jorge Gonçalves a remercié l'intervenant pour sa présentation et a demandé si quelqu'un souhaitait poser une question.

M. Ruben Farias (Fédération des pêches des Açores) a remercié l'intervenant pour sa présentation et a demandé si, dans le cadre des contrôles effectués, il existait des preuves d'activités de pêche au chalut au-delà des 100 milles dans les Açores.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré qu'elle pensait que la pêche au chalut était interdite dans la zone économique exclusive (ZEE) des Açores depuis 1995, qu'il n'y avait donc pas de preuve de cette activité et que la plupart des pêches étaient pratiquées à la palangre de fond.

M. Nicolas Blanc (*SCIAENA*) a remercié pour la présentation et a posé une question relative au travail mené avec les communautés de pêcheurs, demandant si, outre la collecte d'organismes à transplanter et les autres activités pratiquées, un travail de sensibilisation ou une tentative de coopération avait également été menée afin de fournir des informations ou des orientations sur les zones à éviter, afin de minimiser les impacts sur les *habitats*.

Mme Marina Carreiro e Silva a indiqué qu'Okeanos et les pêcheurs entretenaient une longue tradition de collaboration et que plusieurs actions de sensibilisation avaient été menées, notamment dans les écoles, mais qu'une quantité importante d'informations avait déjà été fournie aux pêcheurs sur l'importance des *habitats* en eaux profondes et les impacts humains potentiels sur ces écosystèmes. Elle a toutefois estimé qu'il était nécessaire de consacrer davantage d'efforts à la diffusion et à l'explication du concept de restauration écologique, car celui-ci était encore méconnu de nombreuses personnes, non seulement dans la communauté des pêcheurs, mais aussi de manière générale. En ce qui concerne les zones spécifiques à éviter, il a expliqué qu'il s'agissait d'un processus en cours de développement dans le cadre du projet, qui impliquait la définition objective de ce qui constituait un *habitat* dégradé, car même si l'on observait des coraux brisés au fond de la mer, des indicateurs plus précis étaient nécessaires pour déterminer où des interventions de restauration écologique étaient nécessaires et identifier les espèces les plus vulnérables.

M. Pedro Melo (*Association des commerçants de poisson des Açores*) a posé une

question sur la diversité des coraux, soulignant que, naturellement, les différents types et les différentes profondeurs pouvaient nécessiter des solutions distinctes. Il a demandé si ce sujet faisait partie de la recherche menée et s'il existait un financement au niveau de l'Union européenne qui pourrait soutenir la restauration des coraux dégradés, y compris dans les cas où ils se trouvaient à un stade avancé de dégradation ou menacés d'extinction.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré qu'ils s'étaient davantage concentrés sur les communautés coralliennes et les espèces existant à des profondeurs supérieures à mille mètres, car c'étaient les zones les plus ciblées par la pêche. Grâce à la collecte d'images de la mer profonde, ils avaient constaté que les communautés coralliennes situées à plus de mille mètres étaient généralement en meilleur état et ne présentaient pas de signes importants de dégradation, car elles étaient protégées par la profondeur elle-même. D'autre part, il y avait l'intervention de *REDRESS*, un projet européen qui constituait un exemple d'investissement européen dans ce domaine de la restauration de la nature.

Mme María Fernanda Marrero (*Cabildo de Gran Canaria*) a demandé de quelle manière les pêcheurs qui travaillaient ou collaboraient au projet pourraient en bénéficier, outre la restauration éventuelle de *l'habitat*, quelles seraient les possibilités pour les pêcheurs d'obtenir un certain revenu et quelles étaient les propositions envisagées.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré qu'il avait été expliqué que l'on souhaitait impliquer les pêcheurs dans les activités de restauration en leur offrant une compensation financière, bien que rien ne soit encore défini. Il s'agissait simplement de démontrer qu'il était possible de réaliser la transplantation de coraux avec la collaboration des pêcheurs, créant ainsi une opportunité bénéfique pour les deux parties, qui devrait être compensée financièrement.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'en l'absence d'autres inscriptions dans la salle, il souhaitait poser trois questions et demander quelques éclaircissements. Il a indiqué que les coraux d'eau froide étaient importants pour le maintien de la biodiversité, car ils servaient de zones d'alimentation et de reproduction pour diverses espèces. Il a souligné que les écosystèmes sains réagissaient mieux aux changements climatiques et que la pêche au chalut était interdite aux Açores depuis 1995, de sorte que les écosystèmes connus dans la région étaient en excellent état de conservation. Il a souligné que la pêche au chalut était l'une des techniques de pêche les plus dommageables pour les fonds marins, tandis que la pêche à la ligne et à l'hameçon était considérée comme responsable et respectueuse des écosystèmes. Il a indiqué que des captures accidentelles de certaines espèces et de coraux se produisaient parfois, et que certains de ces coraux étaient morts, et s'est interrogé sur les causes de cette mortalité. Il a également soulevé des questions relatives aux algues envahissantes,

considérées comme un grave problème pour les écosystèmes, et à l'exploitation minière en eaux profondes. Il a indiqué qu'il existait un moratoire interdisant l'exploitation minière dans la mer des Açores jusqu'en 2050, mais s'est dit préoccupé par les changements technologiques futurs qui pourraient permettre l'exploitation minière, soulignant qu'à l'heure actuelle, cette activité représenterait un risque sérieux pour les écosystèmes, y compris les coraux d'eau froide et les ressources halieutiques. Enfin, il a posé des questions sur les impacts du changement climatique sur les écosystèmes, suggérant que le changement climatique pourrait être lié à la mortalité observée chez certains coraux capturés accidentellement.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré qu'en ce qui concerne la vulnérabilité des coraux et des éponges, les coraux de plus grande taille et à structure plus arborescente étaient plus susceptibles d'être enroulés ou capturés accidentellement par les lignes de pêche. Elle a souligné que le retrait de ces coraux au fil du temps pourrait avoir des impacts moins perceptibles, mais significatifs, car les colonies plus grandes produisaient plus de larves, contribuant ainsi au maintien de la population et à l'équilibre de l'écosystème. Il a également expliqué que les impacts de la pêche comprenaient, d'une part, la capture accidentelle et, d'autre part, l'abrasion des tissus causée par les lignes, entraînant la rupture ou la colonisation des coraux. La mort de ces coraux pouvait être due à des dommages ou à des processus naturels, mais jusqu'à présent, il n'avait pas été démontré que la mortalité observée était liée au changement climatique, même s'il était reconnu que celui-ci avait déjà des effets sur les grands fonds marins. En ce qui concerne l'exploitation minière, il a souligné qu'elle constituait un impact potentiel beaucoup plus grave que la pêche, pouvant compromettre la durabilité des communautés de coraux et des poissons associés. Il a expliqué qu'Okeanos avait mené des travaux pour évaluer les impacts potentiels de l'exploitation minière et que certains de ses membres participaient à des groupes de travail de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), fournissant des preuves scientifiques sur ces impacts. Il a également indiqué que le moratoire en vigueur au Portugal était en grande partie dû aux efforts de ce groupe de recherche pour empêcher l'exploitation minière sans une évaluation détaillée des problèmes potentiels et des mesures nécessaires pour les atténuer.

Mme Caroline Albert (DGMARE) a salué le projet, soulignant les efforts considérables déployés et la coopération des pêcheurs. Elle a demandé si une quantification régulière des coraux reçus par les pêcheurs avait été effectuée, estimant que cette information serait extrêmement importante. Elle a également demandé s'il était possible, grâce à une méthodologie scientifique établie, d'évaluer les effets néfastes sur les coraux restants après la replantation, notamment si ces coraux mettraient plus de 20 ans à se régénérer. Il a demandé si cette analyse faisait partie du projet ou s'il existait suffisamment de données pour être

transmises à des institutions telles que le Conseil international pour l'exploration de la mer (*CIEM*), qui travaille sur les impacts sur les écosystèmes marins vulnérables. Il a souligné que ce type de projet permettait d'obtenir des données de base qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension de l'impact des engins statiques sur les coraux des grandes profondeurs. Il a également été mentionné que, bien que l'accent soit mis sur la replantation des coraux, l'analyse des impacts réalisés serait d'un grand intérêt.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré que, comme elle l'avait déjà mentionné, des études avaient été menées en 2012 et 2015 pour caractériser les types de coraux capturés par l , indiquant que les coraux de plus grande taille et plus arborescents étaient les plus susceptibles d'être capturés accidentellement pendant la pêche. L'une de ces études a tenté de quantifier l'impact de la pêche, montrant que la capture accidentelle de coraux avait un impact nettement moindre que le chalutage, qui détruisait complètement les fonds marins, rendant la pêche à la ligne beaucoup plus durable. Il a souligné qu'aucune étude récente n'avait été menée, malgré la collaboration continue avec les pêcheurs, qui fournissaient souvent des coraux capturés accidentellement, ce qui a permis au groupe de recherche d'acquérir une connaissance approfondie des coraux des Açores. La collaboration initiale a été essentielle au progrès scientifique, car dans le passé, l'accès aux véhicules sous-marins télécommandés (*ROV*) était limité. Il a été indiqué qu'aucune quantification récente n'avait été effectuée, mais que le projet *Marine Beacon* (projet de recherche européen financé par l'Union européenne) en cours inclurait probablement un volet dans ce domaine. Quant à la question de l'évidence de la récupération avec ce type de méthodologie, il a expliqué que les données étaient en cours de collecte et qu'il était prévu, à la fin du projet, d'obtenir des informations plus concrètes, car la restauration des communautés profondes était récente et difficile à mettre en œuvre en raison des limitations d'accès à la mer profonde et de la pénurie de navires de recherche pour les actions de restauration avec des *ROV*. Il a souligné que ce contexte offrait l'occasion de développer des méthodologies durables, peu coûteuses et faciles à appliquer, impliquant la communauté des pêcheurs, ce qui représentait également un avantage pour les pêcheurs qui avaient perdu des zones de pêche en raison du réseau d'aires marines protégées des Açores et favorisait la sensibilisation à cette question. Il a également indiqué que l'objectif de la restauration était de restaurer les colonies ayant un potentiel reproductif, en particulier les plus grandes, qui étaient les plus touchées, afin de rétablir leur capacité d'autosuffisance, étant donné que les zones n'étaient pas complètement dévastées par la pêche aux Açores.

M. Rui Catarino (*CIEM*) a soulevé deux questions. La première, particulièrement pertinente aux Açores, où la plupart des pêcheurs manifestaient un intérêt et un engagement élevés pour les questions de durabilité, de restauration et de conservation du milieu marin,

concernait la possibilité future de leur enseigner des techniques de collage des coraux sur les rochers, permettant leur application immédiate en mer. Cette procédure pourrait éviter de longues périodes d'exposition des coraux à la sécheresse et, potentiellement, augmenter leurs chances de récupération et de survie. La deuxième question concernait les avantages financiers accordés aux pêcheurs, car cette compensation pouvait constituer une situation ambiguë, la création de zones marines protégées supprimant des zones traditionnellement utilisées pour la pêche, obligeant les pêcheurs à rechercher de nouvelles zones. Elle s'est demandé si un éventuel avantage fiscal pourrait, dans certains cas, conduire à des comportements axés sur la maximisation des revenus dans des zones moins fertiles que par le passé.

Mme Marina Carreiro e Silva a déclaré que coller les coraux sur les rochers était une initiative intéressante, mais qu'elle nécessiterait des sorties en mer spécifiquement consacrées à cette action, car il n'était pas possible d'ajouter une tâche supplémentaire pendant l'activité de pêche. Elle a indiqué que M. Jorge Gonçalves aurait une meilleure connaissance du sujet en raison de son expérience en mer, mais a ajouté qu'il existait en Méditerranée le projet *Ecorest*, qui travaillait avec cette méthodologie et dont l'idée était de fixer rapidement les coraux sur les rochers encore à bord. En ce qui concerne la compensation financière, il a déclaré que la proposition présentée ne constituait en aucun cas un engagement économique, mais qu'il s'agissait simplement d'une idée que l'on cherchait à rendre viable dans le cadre du projet, et qu'elle ne devait pas être interprétée comme une promesse. L'équipe impliquée était composée de scientifiques, sans pouvoir de décision, cette responsabilité incombant au gouvernement régional. Il a estimé que, les États membres étant tenus d'élaborer des plans et de restaurer *les habitats* dégradés, il était possible de promouvoir la participation de la communauté des pêcheurs. Il a toutefois réitéré qu'aucun lien n'avait été établi et que cette question n'avait pas encore été discutée.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'aux Açores, le secteur de la pêche était de plus en plus soucieux de s'éloigner de certaines zones où l'on savait qu'il pouvait y avoir des coraux, notamment parce que leur présence causait des dommages importants aux filets de pêche. En ce qui concerne la question soulevée par M. Rui Catarino, il s'agissait d'un sujet pertinent et il a ajouté qu'il existait depuis quelques années aux Açores un projet de marquage des poissons, mené par le département d'océanographie et de pêche de l'université des Açores. Bien qu'il ne soit pas directement comparable au sujet en discussion, ce projet permettait le marquage de plusieurs espèces et, lorsqu'elles étaient recapturées par les bateaux, le département, en collaboration avec le secteur et le gouvernement, attribuait une petite récompense symbolique, un *t-shirt* avec un motif faisant référence au marquage, au pêcheur

concerné. Bien que symbolique, l'initiative avait un impact et était appréciée par les participants. Il a également estimé qu'à l'avenir, la récompense pourrait ne pas être monétaire, mais pourrait éventuellement prendre la forme d'un accès à certains quotas de pêche, et que cela pourrait être une voie à explorer, tout en reconnaissant que le processus en était encore à ses débuts et que l'évolution devrait être progressive.

3. État de conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés, é s principales menaces et la valeur socio-économique des récifs en bon état dans les RUP françaises : Marianna Monneau et Antoine Pebayle - *Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)*

Mme Marianna Monneau a ouvert la présentation en indiquant que cette initiative constituait le volet français de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, créée il y a environ 25 ans, dont la mission principale était de promouvoir une gestion rigoureuse des récifs coralliens, des mangroves et des prairies marines. L'action se déroulait principalement à travers un réseau réunissant toutes les parties prenantes intéressées par la préservation de ces écosystèmes, permettant ainsi une action collective. Elle a précisé que le fonctionnement reposait sur des programmes d'action pluriannuels, conçus pour répondre à la fois à l'état de santé des écosystèmes, dont le diagnostic était publié à la même fréquence, et aux besoins exprimés par les territoires. Il existait également une structure au niveau local, avec 11 comités territoriaux chargés d'adapter et de mettre en œuvre les actions à travers leurs propres plans, et dont le financement annuel variait entre 1 et 1,5 million d'euros, une grande partie de ces ressources étant déléguée aux territoires pour le développement d'actions de connaissance, de conservation et de sensibilisation. Il a également expliqué qu'il existait un comité national, qui réunissait toutes les parties concernées, se réunissant une fois par an pour approuver le plan d'action, le bilan de l'état des écosystèmes et les éventuelles recommandations. En ce qui concerne la répartition des récifs coralliens, des mangroves et des prairies marines dans les territoires d'outre-mer français, il a expliqué qu'ils étaient répartis sur trois océans. La France est actuellement le quatrième pays au monde en termes de superficie de récifs coralliens, avec un total d'environ 58 000 kilomètres, en plus de zones importantes de mangroves (878 km²) et de prairies marines (1 255 km²). Il a souligné l'existence de fortes disparités géographiques, la plupart des récifs étant situés dans le Pacifique, en particulier en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, tandis que les

mangroves se concentraient principalement en *Guyane* française et en Nouvelle-Calédonie, et que les prairies sous-marines prédominaient en Nouvelle-Calédonie. La France avait une responsabilité considérable dans la protection de ces écosystèmes, dans le cadre de politiques nationales, notamment la Stratégie nationale pour la biodiversité, qui fixait des objectifs de conservation à l'horizon 2030. En ce qui concerne la caractérisation des écosystèmes marins tropicaux, il a expliqué que les récifs coralliens, les mangroves et les prairies sous-marines constituaient des systèmes profondément interconnectés, qu'il s'agissait d'organismes coloniaux à squelette calcaire, dont la diversité dépassait les 850 espèces. Les prairies marines ont été présentées comme de véritables forêts submergées, tandis que les mangroves correspondaient à des formations végétales développées à l'interface côtière, dans des milieux salés, pauvres en oxygène et soumis aux marées. Elle a souligné la forte interdépendance entre ces environnements, qui servaient *d'habitat* et de zone d'alimentation, de reproduction et de développement pour de nombreuses espèces, y compris des espèces d'un grand intérêt commercial. Elle a également mentionné que les mangroves réduisaient l'entrée de sédiments et de polluants dans les récifs, limitaient la turbidité de l'eau, produisaient des nutriments et agissaient comme une barrière naturelle contre les événements extrêmes. Les prairies marines fixaient les sédiments, pouvaient réduire la présence de bactéries pour les coraux et jouaient également un rôle important dans la capture du carbone. Quant aux récifs coralliens, ils amortissaient l'énergie des vagues et protégeaient les autres écosystèmes, servant également de substrat et *d'habitat* à diverses espèces dépendantes de la qualité des systèmes tropicaux. Il a également souligné l'importance des services écosystémiques associés, évalués à environ 1,3 milliard d'euros dans les territoires français d'outre-mer, sur la base d'une étude commandée par l'IFRECOR en 2016 et actuellement en cours de mise à jour, dont les nouveaux résultats étaient attendus pour 2026-2027. Parmi ces services figuraient la protection du littoral, le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la valeur culturelle pour les populations locales et le potentiel de développement de substances d'intérêt médical. Enfin, il a présenté des chiffres ventilés par territoire afin d'illustrer la variabilité de la contribution économique et écologique de ces écosystèmes.

M. Antoine Pebayle a commencé sa présentation en expliquant que plusieurs facteurs exerçaient une pression sur les récifs coralliens. D'une part, il s'agissait de pressions locales, résultant d'activités humaines menées directement dans le milieu marin ou sur le littoral proche des récifs, parmi lesquelles figuraient les pratiques agricoles et aquacoles, l'urbanisation et le développement côtier, l'activité industrielle et le rejet d'eaux usées. Dans certaines régions, on observait également des activités minières ou extractives, impliquant parfois l'enlèvement de matériaux directement sur le récif. À celles-ci s'ajoutaient des activités maritimes telles que le tourisme, la navigation de plaisance, les opérations portuaires

et le transport maritime. Il a mentionné que ces pressions pouvaient entraîner la destruction physique des récifs, détériorer la qualité de l'eau en augmentant la sédimentation et la turbidité, modifier la composition chimique par l'enrichissement en nutriments ou l'ajout de polluants, et favoriser le développement d'espèces envahissantes. Le deuxième type de pression, qui a un impact plus important à long terme, concerne le changement climatique. L'augmentation de la température de l'eau, la fréquence et l'intensité accrues des événements environnementaux extrêmes, la concentration plus élevée de dioxyde de carbone dans l'eau entraînant l'acidification et l'élévation du niveau de la mer ont été identifiés comme des facteurs augmentant le stress des coraux et contribuant à la dégradation des récifs. Il a expliqué le phénomène du blanchiment des coraux, considéré comme essentiel pour comprendre l'évolution de l'état de conservation, car il résultait de l'accumulation de pressions : face à des conditions de stress, les coraux expulsaient les microalgues de leurs cellules, perdant ainsi leur couleur. Si la période de *stress* était courte, il y avait une possibilité de récupération, mais des épisodes prolongés entraînaient la mort des coraux. Depuis la fin des années 1990, quatre épisodes de blanchiment à l'échelle mondiale ont été enregistrés — en 1998, 2010, entre 2014 et 2017, et entre 2023 et 2025 — de plus en plus fréquents et intenses, révélant clairement l'influence du changement climatique. Il a souligné que les pressions s'accumulaient plus rapidement que la capacité de résilience des récifs, empêchant leur retour à leur état initial, et qu'environ 90 % des récifs tropicaux disparaîtraient d'ici 2050 dans un scénario de réchauffement de 1,5 °C, et presque tous dans des scénarios supérieurs à 2 °C. Il a donc souligné l'importance de réduire au maximum les pressions locales, de surveiller régulièrement les écosystèmes et d'ajuster les mesures de gestion. En ce qui concerne l'état de conservation des récifs dans les régions ultrapériphériques françaises, les résultats de 2020 ont été présentés, les territoires du Pacifique présentant, dans l'ensemble, des récifs stables et en bon état, avec environ 36 % classés en excellent état. Ces zones avaient une population moins dense et des récifs plus étendus et isolés, ce qui réduisait l'intensité des pressions. En revanche, dans les territoires des Antilles et de l'océan Indien, on observait des pressions beaucoup plus élevées, avec environ 62 % des récifs en déclin. Il a rappelé que depuis 2020, des phénomènes particulièrement marquants se sont produits, notamment l'épisode mondial de blanchissement de 2023-2025 et deux cyclones violents : le cyclone *Chido*, à Mayotte, en décembre 2024, et le cyclone *Garance*, à La Réunion, en février 2025. Ces événements ont provoqué des destructions physiques importantes, des glissements de terrain, une augmentation du ruissellement et une dégradation de la qualité de l'eau, entraînant dans certains cas la perte de vastes zones récifales. La prochaine évaluation, prévue pour 2026, permettra de quantifier correctement ces pertes. Avant de conclure, il a fait référence au travail réalisé par l'IFRECOR, soulignant qu'ils publiaient régulièrement des documents sur

la valorisation économique des services écosystémiques, sur l'état de conservation des récifs et sur d'autres thèmes pertinents pour la gestion, notamment des listes d'espèces menacées et des orientations pour l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser », entre autres outils d'aide à l'élaboration des politiques publiques.

Résumé :

Mme Marianna Monneau a présenté le volet français de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, expliquant que celle-ci encourageait une gestion intégrée des récifs coralliens, des mangroves et des prairies marines, grâce à des programmes d'action pluriannuels et à un réseau impliquant des entités nationales et territoriales. Elle a souligné que la France avait une responsabilité importante dans la protection de ces écosystèmes, largement répartis dans les territoires d'outre-mer, et a mis en avant leur importance pour la pêche, en tant que zones essentielles pour l'alimentation, la reproduction et la croissance de nombreuses espèces d'intérêt commercial. Il a également souligné la grande valeur des services écosystémiques associés, notamment la pêche, la protection des côtes et le soutien aux communautés locales, dans le cadre des politiques nationales et des engagements internationaux en matière de conservation.

M. Antoine Pebayle a abordé les principales pressions qui affectent les récifs coralliens, en distinguant les impacts locaux, résultant des activités humaines côtières et maritimes, et les pressions globales liées au changement climatique, telles que l'augmentation de la température de l'eau, l'acidification et les événements extrêmes. Il a expliqué le phénomène du blanchiment des coraux et a mentionné l'aggravation progressive de sa fréquence et de son intensité, avec des conséquences graves pour la durabilité des écosystèmes et des ressources halieutiques. Il a présenté des données récentes indiquant des différences régionales dans l'état de conservation, avec des récifs plus stables dans le Pacifique et un déclin marqué dans les Antilles et l'océan Indien, soulignant la nécessité de renforcer la surveillance, de réduire les pressions locales et d'adapter les mesures de gestion afin de préserver la pêche et les écosystèmes associés.

Questions et réponses :

M. Jorge Gonçalves a rappelé qu'il avait été indiqué que 62 % des récifs des régions ultrapériphériques étaient en déclin et a demandé s'il existait des preuves que ce déclin résultait de l'activité du secteur de la pêche ou s'il était principalement dû au changement climatique. Il a également demandé s'il pouvait exister une forme de pêche non documentée qui contribuait au problème. Enfin, il a demandé si le déclin des récifs, en particulier dans les zones côtières, était principalement lié aux rejets provenant des stations d'épuration des eaux

usées, de l'agriculture ou d'autres écosystèmes dont les impacts finissaient par être transportés vers le milieu marin.

M. Antoine Pebayle a déclaré que, dans le cas des RUP, les principales pressions responsables de la dégradation de l'état des coraux étaient avant tout la détérioration de la qualité de l'eau causée par les activités terrestres, notamment industrielles, agricoles et urbaines, ainsi que les effets du changement climatique. Il a indiqué que la pêche pouvait également avoir un impact, mais que, dans le cas des RUP, cet impact avait jusqu'à présent été assez limité, les pêcheurs étant généralement bien sensibilisés à ces questions.

Mme Amanda Pérez (DGMARE) a demandé quelles étaient les mesures d'atténuation prises par l'IFRECOR afin d'améliorer les écosystèmes vulnérables.

M. Antoine Pebayle a déclaré qu'en ce qui concerne les efforts visant à réduire ou, si possible, à éliminer les pressions sur les récifs, la plupart des mesures adoptées par la France reposaient sur la création d'aires marines protégées, permettant de réduire les pressions sur le milieu marin et de favoriser la restauration passive des récifs coralliens. Il a également indiqué qu'il existait une coordination avec les services chargés des questions terrestres et d s afin d'améliorer les systèmes de traitement des eaux usées, de manière à réduire les rejets provenant des habitations. Il a ajouté que des travaux étaient également en cours pour atténuer les impacts des pratiques agricoles sur le milieu marin, mais que les progrès variaient d'un territoire à l'autre, la situation étant particulièrement bien étudiée sur l'île de La Réunion, où il existait des phénomènes de ruissellement et d'occupation urbaine. En ce qui concerne le changement climatique, il a souligné que la France n'avait pas, à elle seule, la capacité de résoudre le problème et dépendait, comme les autres pays, des efforts internationaux. Néanmoins, des méthodes de restauration des récifs conçues pour être résilientes dans un climat en réchauffement étaient en cours de développement. Il a cité des exemples particulièrement avancés en Polynésie française, où des systèmes de refroidissement passif et des approches de sélection génétique visant à identifier les espèces de coraux les mieux adaptées aux températures élevées étaient testés.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'étant donné l'importance des coraux et des mangroves dans les régions ultrapériphériques, notamment dans les régions ultrapériphériques françaises, il suggérait de formuler une recommandation demandant des mesures d'atténuation concernant les eaux rejetées dans l'océan. Il a estimé nécessaire que ces eaux soient soumises à un traitement plus approprié avant d'être rejetées dans le milieu marin, afin de ne pas mettre en péril les mangroves et les coraux. Il a également été souligné que le bon fonctionnement de ces écosystèmes aurait des répercussions positives sur l'ensemble du secteur de la pêche, contribuant à une meilleure santé des ressources, à une plus grande

capacité de reproduction et à une plus grande résilience de celles-ci. À cet égard, il a été proposé de rédiger une recommandation soulignant la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour la protection de ces écosystèmes.

4. Impact du changement climatique sur les régions ultrapériphériques – Secrétariat CCRUP

La secrétaire générale a salué les participants et a indiqué que le secrétariat du CCRUP avait préparé un travail de collecte et d'analyse d'informations sur l'impact du changement climatique dans les RUP. Elle a expliqué que le secrétariat avait sollicité la contribution des membres afin de mieux cerner la situation dans chaque région, mais que, compte tenu du nombre limité de réponses reçues, le document avait été élaboré essentiellement à partir d'informations publiques disponibles, notamment d'articles de presse. Il a précisé que l'objectif de la présentation était, si les membres le souhaitaient, d'utiliser cette analyse comme base pour la préparation d'un premier projet de recommandation du CCRUP sur ce sujet. Au début de sa présentation, il a tout d'abord évoqué la situation à *Saint-Martin*, soulignant le blanchiment et la disparition des récifs coralliens. Il a expliqué que l'augmentation de la température des océans avait provoqué des épisodes de blanchiment des coraux et une mortalité accrue de ces formations, ce qui se traduisait par la dégradation des récifs qui étaient essentiels à la biodiversité marine et constituaient *des habitats* fondamentaux pour de nombreuses espèces capturées localement. Il a également évoqué la prolifération des sargasses, soulignant que le changement climatique crée des conditions plus favorables à la croissance de ces algues, en raison du réchauffement des eaux, des modifications des courants océaniques, qui transportent les algues de l'Atlantique tropical vers les côtes des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, et de l'augmentation du ruissellement des nutriments vers l'océan. Il a souligné que l'arrivée massive et fréquente de sargasses dans les zones côtières perturbait les activités de pêche, rendait difficile l'accès aux zones de capture, endommageait les moteurs et les équipements de pêche et avait un impact négatif sur les écosystèmes côtiers. Elle a également évoqué l'augmentation des températures et des phénomènes météorologiques extrêmes, soulignant les prévisions d'augmentation des températures moyennes et d'intensification des tempêtes tropicales et des ouragans, avec des risques accrus pour les infrastructures côtières, les communautés de pêcheurs et la sécurité des opérations de pêche. En ce qui concerne *la Guadeloupe*, la secrétaire générale a tout d'abord souligné le blanchiment des coraux, rappelant qu'en août 2023, la région a connu un épisode particulièrement grave de blanchiment, s'inscrivant dans une série d'événements récurrents depuis 2005, avec un impact significatif sur les récifs locaux. Elle a également souligné la prolifération des sargasses, expliquant que les masses de sargasses ont gravement affecté les industries de la pêche, endommageant les équipements et bloquant l'accès aux ports et aux lieux de mouillage, ce qui a entravé les opérations et entraîné des pertes économiques pour la flotte artisanale. Enfin, elle a

évoqué les changements dans les régimes pluviométriques, rappelant que *la Guadeloupe* connaissait une saison des pluies de mai à novembre, marquée par des épisodes de précipitations intenses et des événements extrêmes, tels que ceux enregistrés en septembre 2017 lors du passage de l'ouragan Maria, qui a provoqué des inondations, des glissements de terrain et des dommages importants aux infrastructures côtières et aux communautés de pêcheurs. Dans le cas de *la Martinique*, la secrétaire générale a indiqué qu'en 2023, environ 95 % des espèces de coraux surveillées présentaient des signes de blanchiment, avec un taux de mortalité estimé à 34 % parmi les colonies de coraux, ce qui montre la gravité de l'impact du réchauffement des eaux sur les récifs de la région. Elle a également souligné l'accumulation massive de sargasses le long des côtes martiniquaises, qui a paralysé les industries de la pêche, endommagé les équipements et bloqué l'accès aux ports et aux lieux de mouillage, compromettant l'activité de nombreux bateaux artisanaux. Il a également mentionné les changements dans les régimes de précipitations, indiquant que *la Martinique* connaissait également une saison des pluies entre mai et novembre, au cours de laquelle des épisodes de précipitations extrêmes étaient enregistrés, comme les 332 mm enregistrés pendant l'ouragan *Dean* en 2007, qui ont provoqué des inondations importantes et des mouvements de masse. Il a souligné que ces épisodes intenses et fréquents devraient s'aggraver en raison du changement climatique. Passant à *la Guyane* française, il a abordé la question de l'augmentation de la température de l'eau, mentionnant qu'entre 1970 et 2004, la température moyenne de la surface de l'eau dans la région avait augmenté de manière significative et que ce réchauffement persistait, avec des impacts sur les écosystèmes marins et les activités de pêche locales. Il a cité l'étude *Guyaclimat*, présentée lors d'une conférence consacrée au climat en *Guyane* française, qui soulignait les changements dans les régimes des vents, des précipitations et des températures, influençant directement le climat régional et les ressources naturelles, y compris les écosystèmes aquatiques. Il a expliqué que ces changements climatiques avaient des implications directes pour la pêche, notamment des modifications dans la répartition des espèces, car l'augmentation de la température de l'eau pouvait déplacer *les habitats* et réduire la disponibilité des ressources halieutiques traditionnelles. Il a ajouté que cela avait des répercussions sur la reproduction et la croissance des poissons, car des températures plus élevées peuvent affecter les cycles de reproduction, les taux de croissance et la mortalité des espèces, réduisant ainsi les stocks disponibles pour la pêche. Il a également souligné les défis auxquels est confrontée la pêche artisanale, soulignant que les communautés qui dépendent de cette activité sont confrontées à des difficultés accrues et doivent adapter leurs pratiques aux nouvelles conditions environnementales. Enfin, il a abordé le déclin de la pêche à la crevette, l'une des principales activités de pêche de la région, qui était en baisse en raison de l'augmentation de la température de l'eau et de la perte de zones de mangroves, essentielles à la reproduction et au développement de cette espèce. En ce qui concerne *les Açores*, il a commencé par mentionner les changements dans la répartition des espèces marines. Il a expliqué que l'augmentation de la température de la mer avait entraîné des modifications dans les routes migratoires et la présence

de certaines espèces, obligeant les flottes locales à adapter leurs pratiques et à explorer de nouvelles zones de pêche. Il a mentionné des espèces telles que le thon obèse (*Thunnus obesus*) et le thon listao (*Katsuwonus pelamis*), dont la répartition avait varié, avec des répercussions sur la prévisibilité et l'accessibilité des ressources halieutiques pour les communautés locales. Il a également signalé l'émergence d'espèces envahissantes, soulignant que les changements dans les courants océaniques avaient favorisé l'arrivée d'algues tropicales envahissantes, qui entraient en concurrence avec les espèces indigènes et affectaient la santé des écosystèmes marins locaux. Il a également souligné la mortalité des espèces due au réchauffement de la température de la mer, rappelant qu'en 2024, des températures anormales de la mer de l'ordre de 27,3 °C avaient provoqué un épisode de mortalité massive des mérus (*Epinephelus marginatus*), associé à une infection virale aggravée par les conditions de chaleur extrême. Enfin, il a abordé l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, soulignant que les changements climatiques étaient liés à une fréquence et une intensité accrues de ces événements. Il a indiqué que, dans les Açores, naturellement exposées aux tempêtes et aux dépressions atlantiques, la vulnérabilité s'était aggravée, rappelant qu'en janvier 2025, le Fonds de compensation salariale des professionnels de la pêche (FUNDOPESCA) avait été activé en raison du nombre élevé de jours pendant lesquels les pêcheurs avaient été empêchés de travailler en raison de périodes prolongées de mauvais temps. En ce qui concerne Madère, il a attiré l'attention sur l'absence d'espèces traditionnelles, indiquant que la Direction régionale des pêches de Madère reconnaissait que les changements dans les conditions environnementales marines étaient associés à la diminution des espèces pélagiques de petite taille, telles que le chinchard (*Trachurus picturatus*) et le maquereau (*Scomber japonicus*, localement appelé « ruama »), qui étaient traditionnellement utilisés comme appâts pour la pêche au thon. Il a mentionné une étude présentée lors du IIIe Congrès national des biologistes, qui souligne que ces espèces ont enregistré des baisses significatives des débarquements, ce qui témoigne d'une diminution de leur abondance. Il a également évoqué la fréquence accrue des phénomènes extrêmes, tels que les pluies torrentielles, les tempêtes et la forte agitation maritime, qui ont causé des dommages aux infrastructures portuaires, des périodes d'inactivité prolongées pour les navires et des pertes économiques pour le secteur. En ce qui concerne les îles Canaries, il a tout d'abord souligné l'augmentation du risque d'intoxication alimentaire lié à la consommation de certains poissons marins. Il a expliqué que le réchauffement des eaux océaniques favorisait la prolifération de dinoflagellés producteurs de toxines qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire, augmentant ainsi le risque d'intoxication chez les espèces à forte valeur commerciale et sociale, telles que la sériole (*Seriola dumerili*), les mérus et autres serranidés. Il a souligné que ce risque avait des implications sur la commercialisation des produits de la pêche et sur la confiance des consommateurs locaux. Il a ensuite abordé le déclin des espèces pélagiques de petite et moyenne taille, telles que le maquereau (*Scomber colias*), le chinchard (*Trachurus trachurus*) et la sardine (*Sardina pilchardus*), qui ont connu une forte baisse en termes d'abondance. Il a rappelé que ces espèces jouaient un rôle écologique fondamental dans les

écosystèmes marins, servant de lien entre les niveaux trophiques inférieurs et les espèces d'importance économique majeure, telles que le thon. Il a indiqué que, dans les îles, la pêche au thon était l'une des principales activités de pêche et dépendait directement de ces espèces pélagiques utilisées comme appâts vivants. Il a également évoqué la variabilité des schémas migratoires des grandes espèces pélagiques, indiquant que le comportement migratoire d'espèces clés telles que le thon obèse (*Thunnus obesus*), le thon listao (*Katsuwonus pelamis*), le thon blanc ou albacore (*Thunnus alalunga*) et le thon rouge (*Thunnus thynnus*) avaient changé, avec une plus grande incertitude quant à leur présence et leur abondance tout au long de l'année. Il a souligné que ces changements avaient un impact direct sur la stabilité économique du secteur, en particulier de la flotte artisanale, qui dépendait de la prévisibilité de ces espèces migratrices. Enfin, il a mentionné une étude intitulée *Deepening our perspective about the small pelagic fishery in the Canary archipelago (Atlantic, Spain)*, qui confirmait le réchauffement des eaux dans la région des Canaries et indiquait des changements potentiels dans la répartition des espèces pélagiques. En ce qui concerne *Mayotte*, il a commencé par aborder l'intensification des cyclones tropicaux, soulignant que le réchauffement climatique augmentait la fréquence et l'intensité de ces phénomènes. Il a rappelé un cyclone récent, avec des vents dépassant les 220 km/h, qui a provoqué la destruction massive d'infrastructures côtières, notamment des bateaux et des équipements de pêche, avec de graves conséquences pour les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs locales. Il a ensuite abordé les crises hydriques et la pénurie d'eau douce, expliquant que le changement climatique avait modifié les régimes pluviométriques dans de nombreuses régions tropicales et insulaires. Il a souligné que la baisse des précipitations, combinée à de longues périodes de sécheresse, réduit la disponibilité de l'eau dans les réservoirs, les rivières et les aquifères, aggravant la pénurie d'eau dans des territoires vulnérables comme *Mayotte*, qui a connu en 2023 une crise sans précédent, avec un rationnement de l'eau jusqu'à quatre jours par semaine. Il a souligné que cette pénurie avait des répercussions directes sur des activités telles que l'aquaculture, qui dépendait d'un approvisionnement régulier en eau pour des opérations essentielles, telles que l'alimentation des bassins et le contrôle de la salinité, et compromettait la sécurité alimentaire des communautés côtières. Enfin, il a abordé les impacts sur la biodiversité marine, soulignant que les écosystèmes marins de *Mayotte*, y compris les récifs coralliens, étaient gravement menacés par le changement climatique. Il a indiqué que la dégradation de ces *habitats* affectait directement la biodiversité marine et la durabilité des pêcheries locales. Enfin, en ce qui concerne *La Réunion*, il a souligné l'augmentation de la température de la mer, indiquant que le réchauffement des eaux océaniques au large de l'île modifiait la répartition et l'abondance d'espèces pélagiques de grande valeur, telles que le thon albacore et le thon obèse, dans le sud-ouest de l'océan Indien. Il a indiqué que ces espèces passaient plus de temps dans les couches supérieures de la colonne d'eau (moins de 400 m), ce qui obligeait les pêcheurs à adapter leurs pratiques en exploitant de nouvelles zones de pêche, avec des implications pour la durabilité des pêcheries locales. Il a également abordé l'intensification des cyclones tropicaux, rappelant des

phénomènes tels que le cyclone *Fakir* (2018) et d'autres événements récents, qui ont causé des destructions importantes dans les infrastructures côtières, notamment les bateaux et les équipements de pêche, affectant directement les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs de l'île. Il a également évoqué la dégradation des récifs coralliens, expliquant que les récifs de *La Réunion* souffraient de l'augmentation de la température de l'eau et de l'acidification des océans, ce qui contribuait au blanchiment des coraux, à la perte de biodiversité et à la baisse de la productivité halieutique. Il a conclu en indiquant que, pour répondre à ces défis, des initiatives telles que le projet *CORAIL Réunion* avaient été lancées, visant à créer des zones marines protégées, à renforcer le suivi scientifique des récifs et à promouvoir des actions de restauration écologique, dans le but d'accroître la résilience du secteur de la pêche et de préserver la biodiversité marine. À la fin de son intervention, il a souligné que tous ces exemples illustraient que le changement climatique avait déjà des effets concrets et différenciés dans les RUP, affectant à la fois les écosystèmes marins, l'activité de la pêche et les communautés côtières. Il a réitéré son invitation aux membres à envoyer des informations supplémentaires et des exemples concrets concernant leurs régions respectives, afin de compléter cette étude et de permettre, à un stade ultérieur, l'élaboration d'une recommandation du CCRUP sur l'impact du changement climatique dans les régions ultrapériphériques. Il a été noté que la présentation *PowerPoint* serait jointe au présent Procès-verbal.

Résumé :

La secrétaire générale a présenté une étude préparée par le secrétariat du CCRUP sur les impacts du changement climatique dans les régions ultrapériphériques, basée principalement sur des informations publiques, en raison du nombre limité de contributions reçues des membres. Elle a expliqué que l'objectif était de soutenir l'élaboration éventuelle d'une recommandation du CCRUP. Elle a mis en évidence, pour plusieurs régions, des phénomènes tels que l'augmentation de la température de la mer, le blanchiment et la mortalité des récifs coralliens, la prolifération des algues sargasses, la modification des régimes de précipitations et d , ainsi que l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, soulignant que ces facteurs dégradaient des écosystèmes essentiels à la biodiversité marine et à la durabilité de la pêche, affectant *les habitats*, les zones de reproduction et la disponibilité des ressources halieutiques. Les impacts directs sur l'activité de pêche ont également été mentionnés, notamment les difficultés d'accès aux zones de pêche, les dommages causés aux bateaux et aux engins de pêche, les périodes d'inactivité prolongées et les pertes économiques pour les communautés de pêcheurs. La présentation a mis en évidence des changements dans la répartition et l'abondance des espèces, l'augmentation des risques sanitaires liés aux produits de la pêche, la plus grande vulnérabilité de la pêche artisanale et la nécessité d'adapter les flottes aux nouvelles conditions environnementales. Le changement climatique avait déjà des effets concrets et différenciés sur les RUP, affectant à la fois les écosystèmes, la pêche et les communautés côtières, et a invité les membres à compléter les

informations recueillies en vue de l'élaboration future d'une recommandation du CCRUP sur cette question. Il a été noté que la présentation *PowerPoint* serait jointe au présent Procès-verbal.

Questions et réponses

M. Jorge a remercié le présentateur et a demandé si un membre souhaitait intervenir.

M. José Basílio (*Fédération nationale des confréries de pêcheurs*) a remercié le secrétariat pour son travail et a déclaré qu'il considérait le changement climatique comme l'un des principaux problèmes auxquels le secteur de la pêche serait confronté. Il a indiqué qu'un pacte d'État sur l'urgence climatique était en cours d'élaboration en Espagne, auquel le secteur de la pêche était associé, et a précisé que, dans le cadre de ce processus, des réunions étaient prévues en novembre et décembre.

Mme Amanda Pérez (DGMARE) a demandé des précisions supplémentaires sur la situation aux Canaries, rappelant que la présentation avait mentionné le déclin des espèces pélagiques de petite et moyenne taille, telles que le maquereau, le chinchard et la sardine, dont l'abondance a fortement diminué. Elle a ajouté que le règlement de l'Union européenne relatif aux possibilités de pêche contenait une règle spécifique pour le chinchard, indiquant que les stocks avaient diminué au fil des ans, et a demandé si l'on disposait de plus d'informations sur l'impact éventuel du changement climatique sur cette espèce.

M. Tony Nalovic (Trans Océans Tortues Marines) a indiqué qu'en 2022, la *Guyane* française avait connu des précipitations exceptionnelles, avec des valeurs environ quatre fois supérieures au maximum précédemment enregistré. Il a indiqué que, cette année-là, *l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer* avait mené des études et prélevé des échantillons dans la région, et avait signalé que c'était la première année où aucun alevin de *Corvinata* (*Cynoscion acoupa*) n'avait été observé dans les échantillons prélevés. Il a souligné que les changements climatiques provoquaient également des modifications dans la répartition de la mégafaune marine, citant l'exemple des dauphins le long du littoral français, qui se déplacent progressivement vers le nord, causant des problèmes à la pêche, et, en Méditerranée, celui des tortues marines, qui pondent désormais plus au nord. Il a ajouté qu'on observait également une augmentation des captures accidentelles de mégafaune par les chalutiers, un phénomène qui n'était pas aussi fréquent auparavant.

M. Jorge Gonçalves a attiré l'attention sur les effets du changement climatique aux *Açores*, notamment la prolifération d'algues, qui a des répercussions sur l'activité des navires et les écosystèmes locaux. Il a souligné qu'au-delà des contraintes qu'elles engendrent, ces algues pourraient constituer une ressource à valoriser et a plaidé en faveur de la promotion d'études scientifiques et de projets pilotes supplémentaires sur leur exploitation durable, en collaboration avec la communauté scientifique, les autorités compétentes et le secteur de la pêche. Il a également indiqué que le Secrétariat élaborerait un projet de recommandation sur ce thème, qui

suivrait la procédure normale d'approbation.

Mme María Fernanda Marrero (*Cabildo de Gran Canaria*) a souligné le fait que différentes équipes de recherche travaillaient sur les algues, cherchant à développer des applications permettant de valoriser cette biomasse tout en atténuant sa prolifération. Elle a toutefois souligné que la législation ne suivait pas le rythme des progrès scientifiques et technologiques, ce qui empêchait bon nombre de ces projets de passer de la phase pilote à des solutions appliquées à grande échelle.

5. Débat entre les membres sur les campagnes de sensibilisation aux produits de la pêche frais des régions ultrapériphériques ;

M. Pedro Melo a indiqué que plusieurs notes avaient été prises lors de la réunion de la veille et que des sujets d'intérêt avaient été identifiés, ainsi que l'existence de différences entre les régions, avec des besoins et des domaines d'intervention distincts. Il a également indiqué qu'un consensus s'était dégagé sur la création d'un label identifiant le poisson provenant des régions concernées, qui pourrait prendre la forme d'un label d'origine d'une région ultrapériphérique européenne. Il a souligné que l'objectif principal de la création de ce label serait de garantir une identification claire des produits de la pêche, associée à des critères de qualité, d'utilisation et à des niveaux de contrôle élevés. Enfin, il a suggéré que, s'il n'y avait pas d'autres contributions à ajouter, il fallait passer à la définition d'un travail futur, qui pourrait prendre la forme de la création d'un Groupe de travail ou de la tenue de réunions spécifiques réunissant tous les groupes et parties prenantes, notamment les secteurs des bentoniques et des démersaux, des pélagiques et de l'aquaculture. La proposition a été laissée à l'appréciation des autres membres présents, pour d'éventuelles contributions supplémentaires ou la présentation d'avis.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'outre ce que M. Pedro Melo venait de mentionner concernant les campagnes pour la création d'un label, il existait également des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la consommation des produits.

M. David Pávon (*Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries*) a indiqué que le point abordé à ce moment-là correspondait à un sous-point du thème discuté lors de la réunion de la veille (débat entre les membres sur la sensibilisation aux produits de la pêche frais des régions ultrapériphériques, au niveau local et de l'UE, par la création d'un logo/signé/marque géographique). Il a indiqué qu'il avait été convenu la veille d'élaborer un résumé schématique de tous les sujets abordés, qui serait ensuite transmis à tous les membres, et qu'il avait également été proposé d'évaluer la création d'un Groupe de travail. Il a précisé que le débat de ce jour correspondait à une phase presque finale du processus précédemment discuté, à savoir l'aspect de la consommation. Dans un premier temps, il a été reconnu nécessaire de garantir un produit de qualité, ce qui pourrait se traduire par la définition de normes minimales communes, applicables à toutes les régions, ou au moins d'orientations à transmettre aux régions

ultrapériphériques et aux pêcheurs, notamment en ce qui concerne la chaîne du froid et d'autres exigences essentielles. La deuxième phase était de nature plus analytique et axée sur l'étude de la logistique, des marchés de destination et de la promotion associée au label. Enfin, la troisième phase concernait le soutien au moyen d'un outil concret, qui pourrait prendre la forme d'un label, d'un logo ou d'une marque, accompagné d'actions de promotion. Il a indiqué que le sujet discuté lors de la réunion s'inscrivait dans cette dernière phase de promotion, tout en s'intégrant dans la structure globale définie lors de la réunion précédente.

M. José Basílio Otero (*Fédération nationale des confréries de pêcheurs*) a exprimé son intention de partager l'expérience acquise par la *Fédération nationale des confréries de pêcheurs* au cours des cinq dernières années dans le domaine de la promotion des produits alimentaires, estimant que celle-ci s'inscrivait parfaitement dans le cadre des travaux du groupe. Il a tout d'abord indiqué que l'une des principales erreurs identifiées avait été de supposer que la promotion des produits alimentaires relevait du domaine public, ce qui s'est avéré ne pas être le cas. Il a expliqué que, dans le cadre d'un protocole conclu avec le secteur alimentaire en Espagne, la *Fédération nationale des confréries de pêcheurs* avait mené chaque année des actions sur l'ensemble du territoire, y compris aux Canaries, structurées en trois volets : les écoles hôtelières, les zones d'approvisionnement et les Paradores Nacionais de Turismo (hôtels appartenant à l'État espagnol). Il a indiqué que les actions commençaient toujours dans les écoles hôtelières, où la réalité des confréries de pêcheurs et le cadre du protocole étaient présentés, avec l'intervention d'un biologiste pour expliquer aux futurs professionnels de la restauration les différences entre les différents types de poissons. Le plus curieux était que ce sont les enseignants, et non les élèves, qui ont le plus profité de ces actions. L'une des principales conclusions tirées de ces actions était le manque de connaissances du corps enseignant qui, dans de nombreux cas, ne savait pas distinguer correctement les différents profils de poissons, ce qui a conduit à la nécessité de défendre une formation spécifique destinée aux enseignants. Il a également indiqué qu'en collaboration avec les confréries de pêcheurs, l'espèce à promouvoir était sélectionnée, qu'il s'agisse d'espèces de plus grande valeur commerciale ou d'espèces abondantes, mais moins valorisées sur le marché. Ces espèces étaient travaillées dans les écoles hôtelières en présence d'un représentant de la confrérie et d'un cuisinier de la région concernée, qui préparait le poisson de manière traditionnelle. Par la suite, les élèves organisaient des démonstrations et des dégustations, généralement dans des zones intérieures et non côtières. Il a ajouté que les actions se terminaient dans une ville dotée d'hôtels nationaux touristiques, où était promue la « semaine de l'espèce » sélectionnée, les résultats ayant été très positifs en termes d'acceptation et de retour. Il a souligné que l'objectif n'était pas de promouvoir des espèces déjà valorisées commercialement, mais plutôt des espèces moins connues ou moins valorisées, mais présentant une grande valeur organoleptique. Il a conclu en affirmant que ce groupe devrait partager et analyser les différentes actions déjà mises en œuvre, afin d'évaluer leur éventuelle reproduction par d'autres groupes et régions, considérant qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage pertinent

pour toutes les parties concernées.

Mme Maria Fernanda Marrero a déclaré que l'institution avait mené plusieurs actions de promotion et de diffusion des produits de la pêche. Elle a souligné qu'au cours de cette période, il y avait eu autant de réussites que d'échecs, mais que souvent, les échecs étaient encore plus précieux, car ils permettaient d'identifier les erreurs et d'améliorer les processus. Elle a expliqué que l'une des premières observations faites était le fait que, *Gran Canaria* étant une destination très touristique, les menus des restaurants ne proposaient souvent pas de produits locaux, mais plutôt des produits d'autres origines, tels que les crevettes et la morue. Elle a également soulevé la question de savoir pourquoi les produits locaux tels que les sardines, le thon, le maquereau ou d'autres espèces typiques n'étaient pas vendus. En enquêtant sur la situation, ils ont constaté que, dans les écoles hôtelières, les enseignants expliquaient que la raison en était le coût élevé du poisson frais, ce qui empêchait l'utilisation de poisson local et limitait les cuisiniers en formation à l'utilisation de poisson congelé, ce qui nuisait à l'enseignement de la préparation de poisson frais de qualité. À partir de là, l'équipe du *Cabildo de Gran Canaria* est parvenue à un accord avec les responsables de la formation dans les écoles hôtelières et a commencé à mettre en place des actions pratiques, telles que des visites guidées des confréries de pêcheurs, où les élèves pouvaient découvrir les produits directement et, tout au long de l'année, travailler avec différentes espèces dans leurs cuisines. À la fin du cours, les élèves organisaient une foire gastronomique axée sur l'utilisation des produits locaux, avec leurs restaurants ouverts au public. À partir de cette expérience, l'idée est venue de compiler les recettes élaborées par les élèves, en créant une petite publication intitulée « Manger du poisson ne me coûte rien », qui se concentrait sur les espèces à faible valeur commerciale, mais à haute valeur nutritionnelle. L'objectif était de lutter contre l'idée que le poisson était cher, en présentant des alternatives abordables, mais à forte valeur nutritionnelle. En outre, il a souligné qu'ils s'efforçaient de lutter contre la gastronomie moléculaire, c'est-à-dire la tendance à compliquer excessivement les recettes, en incorporant des techniques sophistiquées et des ingrédients peu accessibles, comme l'utilisation d'azote liquide. La proposition était de revenir à la cuisine traditionnelle, en valorisant les plats simples. Il a également mentionné que le *Cabildo de Gran Canaria* disposait d'une marque déposée appelée « *Gran Canaria Calidad* », qui couvrait divers produits, notamment ceux issus de la pêche, de la et de l'aquaculture. Cette marque garantissait que les produits qui l'utilisaient respectaient toutes les prescriptions techniques, de la capture à la vente. Il a indiqué que ce type de marque de garantie était essentiel pour assurer la qualité, même si la mise en place de telles marques n'était pas facile. Enfin, il s'est proposé de fournir de plus amples informations sur le travail réalisé, si les participants le souhaitaient.

La secrétaire générale a indiqué qu'elle souhaitait aborder deux questions. La première question soulevée concernait la création d'un Groupe de travail ou d'un groupe de réflexion, car cela nécessitait un plan de travail clair et un budget, étant donné que cela impliquait des coûts tels que l'interprétation, les déplacements, le temps, entre autres. À ce moment-là, le plan de travail et

le budget annuel du CCRUP étaient en cours d'approbation par l'Assemblée Générale, et aucun groupe de réflexion n'était prévu pour l'année suivante. Ainsi, si les membres de l'Assemblée Générale ou du CCRUP jugeaient nécessaire de créer un groupe de réflexion, ce serait le moment opportun pour présenter une proposition écrite, permettant de modifier le budget afin de répondre à ce besoin. La deuxième question abordée concernait les compétences du CCRUP et il a été souligné que le CCRUP avait des compétences dans le domaine de la production, couvrant tout ce qui avait un impact sur la production marine, comme la pêche, l'aquaculture et l'environnement marin, mais qu'il n'avait pas de compétences en matière de marchés. Par conséquent, pour travailler sur la consommation de poisson, il serait nécessaire de le faire en collaboration avec le Conseil consultatif des marchés (MAC). Il a été réitéré que toute action liée à la consommation de poisson devrait être coordonnée avec le MAC et, si nécessaire, le CCRUP devrait impliquer les membres communs pour aider à la rédaction du point.

M. Pedro Melo a indiqué que dans *les Açores*, des campagnes de sensibilisation étaient également menées, en particulier auprès des écoles et des écoles hôtelières, ainsi qu'auprès des cuisiniers. Ces campagnes visaient à accroître la consommation interne de produits locaux, notamment en faisant découvrir des espèces qui, bien que connues, n'étaient pas consommées fréquemment. Un exemple notable était le « fumet de poisson », promu par un collègue (M. Ruben Farias), qui visait à faire connaître le poisson local. L'événement en était déjà à sa onzième édition et avait fait preuve de constance au fil des ans, les consommateurs reconnaissant la richesse du plat, même s'ils ne le reproduisaient souvent pas chez eux en raison d'un manque d'habitudes culinaires. Il a toutefois souligné qu'il existait un problème de manque de cohérence dans les campagnes de sensibilisation, qui commençaient souvent avec enthousiasme, mais finissaient par être interrompues ou tombées dans l'oubli. L'une des raisons invoquées pour expliquer ce manque de continuité était l'absence d'implication de tous les acteurs, y compris les gouvernements, ce qui se traduisait par des actions peu efficaces, car sans le soutien et la collaboration de tous, les efforts n'avaient pas l'impact souhaité. Il a également souligné que le grand défi consistait à promouvoir une collaboration interne plus solide, impliquant toutes les entités concernées au sein du CCRUP, mais aussi à faire appel à des partenaires externes susceptibles de contribuer aux solutions. En ce qui concerne la relation avec les marchés, il a déclaré que le travail à réaliser n'interférait pas directement avec le marché, mais visait à sensibiliser les consommateurs, à susciter le désir et à améliorer les mécanismes afin de garantir que le produit arrive sur le marché dans les meilleures conditions possibles. Il ne s'agissait pas d'interférer avec les marchés, mais de contribuer à une promotion plus efficace des produits. Il a également été mentionné qu'il n'y avait aucun problème à inclure les organisations de consommateurs dans le débat, car elles pouvaient offrir une vision importante de ce que le consommateur recherchait dans un produit et de la manière dont le secteur pouvait s'adapter pour répondre à ces besoins. La collaboration entre tous les acteurs était essentielle, car l'objectif final était d'amener le produit au consommateur. En ce qui concerne la manière dont le sujet devait être traité, il a suggéré qu'au lieu de créer un Groupe de travail

spécifique, le sujet pourrait être traité par les groupes existants, tels que les groupes de travail sur les benthiques et les démersaux et sur les pélagiques, ou même l'aquaculture. Cette approche pourrait être plus efficace, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle structure, en tirant parti des réunions déjà prévues. Enfin, il a souligné que, bien que le sujet ne relève pas directement de la responsabilité du CCRUP, il était important qu'il y ait une collaboration entre les différents conseils consultatifs, d'autant plus que les marchés avaient un impact direct sur la production et vice-versa. La Commission européenne encourageait cette collaboration entre les différents conseils, et il serait approprié que les marchés des régions ultrapériphériques consultent également le CCRUP, étant donné que la production pouvait être affectée par les politiques du marché.

M. Jorge Gonçalves a déclaré que la promotion de la consommation de poisson ne devait pas seulement cibler les marchés extérieurs, mais également se concentrer sur la consommation locale, au sein de chaque région ou île. Il a mentionné qu'un point important soulevé précédemment était la présence croissante de campagnes décourageant la consommation de poisson, qui était devenue de plus en plus courante. À cet égard, il faudrait s'efforcer de promouvoir l'importance de la consommation de poisson dans notre alimentation, en particulier comme source de protéines animales. Il a suggéré qu'au lieu d'encourager une consommation réduite de poisson, les campagnes devraient démontrer les avantages d'une consommation équilibrée de poisson dans le cadre d'une alimentation saine. Il a également mentionné la nécessité de lutter contre la désinformation, comme dans le cas du TAC pour *le sabre noir* (*Aphanopus carbo*) à Madère, où l'on parlait de niveaux élevés de mercure, mais sans études concrètes pour étayer l'idée que sa consommation était nocive pour la santé. Il a également affirmé qu'il était essentiel de sensibiliser les jeunes, en particulier dans les écoles, à l'importance de la consommation de poisson, en soulignant qu'il n'était pas nécessaire d'en consommer de grandes quantités tous les jours, mais plutôt de l'inclure de manière équilibrée dans l'alimentation. Il a également été mentionné que les écoles hôtelières n'enseignaient souvent pas correctement aux élèves à travailler avec des produits régionaux, ce qui contribuait à la désinformation. Ainsi, un effort plus important devrait être fait pour sensibiliser tant les jeunes que les parents à l'importance de la consommation de poisson. En ce qui concerne la pêche, il a souligné que la plupart des activités de pêche dans les régions étaient durables, utilisant des méthodes telles que les lignes et les hameçons, et que même s'il existait certaines pratiques de pêche telles que le chalutage, comme c'est le cas en *Guyane* française, celles-ci étaient également menées de manière artisanale et durable. Le défi consistait donc à faire passer le message que la pêche ne menaçait pas les espèces, mais était pratiquée de manière responsable et durable.

M. Juan Martin Fragueiro (OP ANACEF) a déclaré qu'en ce qui concerne les campagnes de sensibilisation dans les RUP, il avait envoyé au secrétariat une petite note sur une campagne qui pourrait être menée afin d'informer les consommateurs sur les produits de la pêche durables, en ciblant les jeunes.

M. Pedro Melo a fait référence à l'intervention de M. Jorge Gonçalves, soulignant que

l'expérience montrait qu'il ne suffisait pas de miser uniquement sur les écoles et de promouvoir la consommation de poisson dans le contexte scolaire, si à la maison il n'existait pas une prédisposition et une capacité à consommer du poisson, cette consommation aurait du mal à se consolider. Il a souligné que le principal exemple pour les enfants était leurs propres parents, et que les campagnes de sensibilisation et de valorisation du poisson, en tant que ressource nationale et aliment très important pour l'alimentation, devaient donc s'adresser à l'ensemble de la société. Il a également indiqué que la réduction de la consommation de poisson constituait actuellement un défi important, rappelant l'exemple de l'Espagne, où l'on a constaté une forte baisse de cette consommation, liée, d'une part, à l'augmentation des prix et, d'autre part, à la moindre disponibilité ou prédisposition des familles à cuisiner du poisson à la maison.

Résumé :

Les membres ont convenu qu'il ne serait pas productif de répéter les interventions déjà faites lors de la réunion précédente, et ont souligné l'existence d'un consensus sur la nécessité de promouvoir et de valoriser les produits de la pêche des régions ultrapériphériques. La proposition de créer un label d'identification du poisson, associé à l'origine régionale, à des critères de qualité et à des niveaux de contrôle élevés, a été mise en avant, ainsi que l'importance des campagnes de sensibilisation à la consommation, tant au niveau local qu'europpéen. Des expériences concrètes de promotion du poisson ont été partagées, notamment dans les écoles hôtelières, dans le secteur de la restauration et auprès des consommateurs, en soulignant que la valorisation d'espèces moins connues ou moins commercialisées pourrait générer des résultats positifs. Il a également été mentionné que la promotion devrait reposer sur une approche par étapes, garantissant d'abord la qualité du produit, puis l'analyse de la logistique et des marchés, et enfin le soutien par le biais d'un label ou d'une marque accompagné d'actions de promotion. Il a également été souligné que de nombreuses campagnes échouaient en raison d'un manque de continuité, d'un cadre juridique inadéquat ou d'une implication insuffisante de tous les acteurs concernés, y compris les autorités publiques, le secteur de la pêche, la communauté scientifique et les consommateurs. L'importance de sensibiliser non seulement les jeunes, mais aussi les familles, en luttant contre la désinformation sur la consommation de poisson et en promouvant ses avantages nutritionnels dans le cadre d'une alimentation équilibrée, a été soulignée. Il a été reconnu que le CCRUP avait des compétences principalement dans le domaine de la production et que toute initiative liée à la consommation devrait être coordonnée avec le MAC. En conclusion, le travail pourrait être développé dans le cadre des groupes existants ou, si nécessaire, par le biais d'un Groupe de travail spécifique, en renforçant la coopération entre les régions et les conseils consultatifs pour une promotion plus efficace et durable des produits de la pêche.

6. Autres questions :

M. Pedro Melo a indiqué qu'au cours des deux mois précédents, une proposition de recommandation à la Commission concernant la réintroduction du POSEI Pêche avait circulé et avait fait l'objet de plusieurs révisions. Il a indiqué qu'il existait une version plus récente du texte, considérée en principe comme consensuelle, bien qu'une certaine opposition ait été enregistrée de la part de l'île de La Réunion et que cette opposition résultait en partie d'une méconnaissance du contenu et des objectifs de la proposition. À cet égard, son intervention avait pour but de sensibiliser les représentants de l'île de La Réunion à la portée de la réintroduction du POSEI Pêche, en précisant tout d'abord que cette réintroduction ne visait pas à mettre fin au régime de compensation des surcoûts prévu par le FEAMPA. Il a expliqué que ce qui était proposé était la création d'un instrument complémentaire, destiné à répondre à des difficultés concrètes, notamment dans les régions qui dépendaient de l'exportation de leurs produits, étant donné que les aides actuellement existantes dans le cadre du FEAMPA s'avéraient insuffisantes pour assurer la compétitivité sur les marchés de destination, notamment dans le cas des Açores, de Madère et des Canaries, par rapport au continent européen. Il a également précisé que l'objectif était de créer un plan de soutien spécifique pour les coûts de transport, afin de mettre les opérateurs des régions ultrapériphériques dans des conditions plus proches de celles des opérateurs du continent européen, sans supprimer ni remplacer les aides existantes. Il a également émis des réserves quant à l'inclusion éventuelle du secteur de l'aquaculture dans le champ d'application de cette recommandation, étant donné que l'enveloppe financière disponible était limitée et qu'un élargissement excessif des coûts éligibles pourrait compromettre l'efficacité de l'aide, en la diluant au point de ne produire aucun effet significatif pour aucun secteur en particulier. Il a toutefois indiqué qu'une recommandation autonome pour le POSEI Aquaculture pourrait être envisagée, couvrant les coûts spécifiques aux régions ultrapériphériques qui n'existaient pas dans le secteur de la pêche, tels que l'achat d'aliments pour animaux ou d'autres surcoûts structurels. Il a donc invité les membres de l'île de La Réunion à reconsidérer leur position, soulignant que la proposition ne modifiait pas le fonctionnement actuel et ne supprimait aucun soutien existant, mais visait uniquement à introduire un mécanisme supplémentaire de compensation des coûts de transport. Il a également été fait état du principe de solidarité entre les régions ultrapériphériques, en rappelant que, dans des situations antérieures, des recommandations spécifiques avaient été formulées pour répondre à des problèmes plus graves dans d'autres régions, telles que Mayotte, l'île de la Réunion elle-même et la Guyane française.

M. Gérard Zitte (*Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion*) a répondu que l'organisation du secteur à La Réunion fonctionnait depuis une dizaine d'années selon un modèle intégré, du pêcheur au consommateur, structuré en plusieurs commissions représentatives, et que ce modèle avait donné de bons résultats. Il a également indiqué que les recommandations présentées étaient interprétées comme un retour en arrière par

rapport au modèle existant en 2014, ce qui ne pouvait être accepté, car cela n'était pas compatible avec la réalité actuelle du secteur à La Réunion et ne pouvait être expliqué aux professionnels de la pêche locaux. Il a ajouté que La Réunion ne pouvait accepter aucune proposition impliquant un retour aux modèles du passé.

M. Bruno Langlade (*Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture*) a indiqué que, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), plusieurs mesures existaient déjà, couvrant la production, l'exportation, ainsi que la transformation et la commercialisation. Il a expliqué qu'une part importante de la production était actuellement exportée, ce qui permettait d'assurer un certain équilibre du marché, notamment pendant les périodes d'abondance, lorsque le marché de l'île de La Réunion n'était pas en mesure d'absorber la totalité du poisson débarqué. Il a souligné que l'exportation jouait un rôle essentiel en tant qu'instrument de régulation du marché, en évitant les déséquilibres et les baisses brutales des prix sur le marché local, tout comme la transformation, dont l'importance allait croissant, permettant une meilleure adaptation aux variations des prix et aux exigences des consommateurs. Il a indiqué que la non-intégration éventuelle des mécanismes actuellement prévus et compensés dans le cadre du FEAMPA dans les recommandations pour un futur POSEI serait interprétée par l'île de La Réunion comme un net recul et a exprimé son incompréhension face à cette possibilité, estimant que les mesures existantes pourraient, en principe, être également applicables ou adaptées à d'autres régions ultrapériphériques. Il a également mentionné que, lors de discussions précédentes, la question de la transformation des produits actuellement exportés hors des régions puis réintroduits sur le marché avait été abordée, indiquant que le développement de la transformation locale pourrait, à l'avenir, s'inscrire également dans le cadre de mécanismes de compensation au titre d'un éventuel POSEI. Il a conclu en réaffirmant que l'objectif de l'île de La Réunion était de veiller à ce qu'à l'avenir, au moins les pratiques et les aides actuellement en vigueur dans le cadre du FEAMPA puissent être maintenues ou reproduites dans le cadre du POSEI, afin de garantir la continuité et d'éviter toute perte d'instruments de réglementation et de soutien au secteur de la pêche.

M. Jorge Gonçalves a fait remarquer que les aides du FEAMPA s'inscrivaient dans le cadre du soutien des États membres et concernaient essentiellement les investissements destinés au secteur de la pêche. Il a indiqué que ces aides concernaient la modernisation, l'acquisition de navires et d'autres investissements que chaque État membre définissait en fonction de ses priorités pour ses régions ultrapériphériques, qu'elles restaient pleinement en vigueur et sans aucune modification et qu'il n'y avait aucune intention de revenir aux modèles antérieurs. La discussion en question portait sur un sujet distinct, lié aux aides aux coûts supplémentaires, les « » qui, bien qu'actuellement couvertes par le FEAMPA, posaient des difficultés importantes dans le domaine des exportations. Il a affirmé que le POSEI-Pêche constituait un mécanisme différent du FEAMPA, avec une nature et des objectifs qui lui sont propres, et que les deux régimes ne devaient pas être confondus. La mention de l'existence passée du POSEI-Pêche ne signifiait pas

une intention de revenir au passé, mais la reconnaissance du fait que, dans le contexte actuel, les aides du FEAMPA s'avéraient insuffisantes pour compenser les coûts supplémentaires qui empêchaient les produits des régions ultrapériphériques d'être commercialisés dans des conditions de concurrence équitables sur les marchés européens, une situation qui touchait également l'île de La Réunion, compte tenu des limites financières du FEAMPA. Contrairement au FEAMPA, le POSEI reposait sur une enveloppe financière spécifique, exclusivement destinée à compenser les coûts de transport, ce qui permettait d'apporter une réponse plus adéquate et mieux ciblée à ce problème structurel. Il a souligné que les efforts déployés, notamment les visites et les recommandations adressées à l'île de La Réunion, à *Mayotte* et à *la Guyane* française, visaient à renforcer le secteur de la pêche dans toutes les régions ultrapériphériques, en favorisant une plus grande équité et des conditions similaires pour tous.

M. David Pávon a déclaré qu'il existait une confusion des concepts qu'il importait de clarifier. Il a commencé par préciser qu'il n'existait actuellement aucun POSEI spécifique à la pêche. Bien que, par exemple, aux Canaries, on utilise l'appellation POSEI, en réalité, le seul secteur qui disposait officiellement d'un POSEI était l'agriculture. Dans le secteur de la pêche, il existait des aides équivalentes à celles de l'agriculture, mais intégrées dans le FEAMPA, sous la forme d'aides compensatoires applicables aux régions ultrapériphériques. Il a souligné que les types d'aide étaient, dans la pratique, similaires, couvrant la production, la commercialisation, la transformation et le transport, et que la différence résidait essentiellement dans le cadre administratif et la désignation de l'instrument. La proposition consistait à rendre autonome ce bloc d'aides actuellement intégré dans le FEAMPA, en conservant exactement les mêmes lignes et les mêmes concepts, plus en les intégrant dans un POSEI propre à la pêche. Cette modification n'entraînerait aucune perte d'aide ni la suppression de mesures existantes, mais constituerait uniquement une amélioration sur le plan administratif, permettant aux aides d'atteindre le secteur de la pêche de manière plus directe, plus rapide et plus claire. Il a également indiqué qu'à aucun moment il n'avait été question de réduire les compensations existantes, mais qu'au contraire, le renforcement financier de ces aides était une revendication récurrente. La divergence portait principalement sur la terminologie utilisée, entre POSEI, POSEI-Pêche ou les compensations dans le cadre du FEAMPA, alors que l'objectif était simplement de retirer ces aides du cadre du FEAMPA et de les placer dans une bourse financière autonome, sous la dénomination POSEI Pêche, à l'instar de ce qui se faisait déjà dans l'agriculture, en garantissant que les aides continuent d'arriver directement au secteur de la pêche, sans modification de leurs principes ou de leur contenu.

M. Pedro Melo a déclaré qu'il existait une grande confusion des concepts, qui résultait en partie de la rédaction du texte à l'examen, notamment de l'expression qui faisait référence au « rétablissement d'un programme POSEI-Pêche tel qu'il existait en 2014 ». À aucun moment, il n'a été prévu que le POSEI-Pêche à créer ait le même modèle ou les mêmes règles que l e de 2014, et cette référence doit être ignorée, car elle peut induire en erreur. L'objectif était de créer un

POSEI-Pêche adapté à la réalité actuelle, avec des règles de 2025, adapté aux besoins actuels du secteur, sans préconiser un retour aux modèles du passé. Il a également indiqué que le POSEI Pêche correspondait à une enveloppe financière allouée aux régions ultrapériphériques, chaque États membres étant ensuite chargé de définir les règles de répartition de cette enveloppe, en fonction des spécificités et des priorités de chaque région. À titre d'exemple, il a été cité le cas des Açores où, à une certaine période, la majeure partie de l'enveloppe a été affectée à la production, reflétant la réalité du secteur à l'époque, marquée par une capacité d'exportation réduite. Ce modèle a donc été adapté par l'État membre aux besoins concrets du secteur. Dans le scénario actuel, si l'île de La Réunion disposait d'une enveloppe financière donnée, il appartiendrait à la France et à la région elle-même de décider de sa répartition entre la production, la transformation, la commercialisation ou d'autres domaines du secteur. Cette définition n'étant pas imposée de l'extérieur, chaque région aurait toute latitude pour adapter le POSEI Pêche à sa réalité spécifique. Il a également précisé que les organisations ou opérateurs chargés de la commercialisation et de l'exportation du poisson pourraient bénéficier des aides du POSEI Pêche, sans que cela ne porte préjudice à la production. Au contraire, la réduction des coûts liés à la commercialisation et au transport permettrait d'améliorer les conditions de paiement à la production, contribuant ainsi à une plus grande stabilité des prix et à une augmentation des revenus tout au long de la filière pêche. Il a affirmé que ce mécanisme contribuerait également à renforcer la compétitivité des produits des régions ultrapériphériques sur les marchés d'exportation, sans retirer de soutien à aucun segment du secteur.

M. Bruno Langlade a convenu que le FEAMPA régleme actuellement les questions liées aux investissements et à certains aspects du fonctionnement du secteur, notamment par le biais de compensations des coûts supplémentaires, mais qu'il existait des difficultés dans la mise en œuvre de ces compensations, en particulier en ce qui concerne leur gestion et leur fonctionnement. À cet égard, il a estimé nécessaire de maintenir le FEAMPA en tant qu'instrument axé sur l'investissement, comme déjà mentionné, et de transférer la composante relative à la compensation des coûts supplémentaires vers un futur POSEI Pêche. Il a également précisé qu'une partie de la confusion résultait de la référence à l'expression « comme en 2014 », qui avait initialement été interprétée comme un retour au passé. Après clarification, il a été entendu que cette référence concernait uniquement la séparation des fonctions entre les instruments, c'est-à-dire les investissements relevant du FEAMPA et le fonctionnement, par le biais de la compensation des coûts supplémentaires, relevant d'un futur POSEI-Pêche, plus approprié du point de vue de la gestion administrative. Il a conclu en affirmant que ce modèle permettrait de préserver les spécificités de chaque région dans le cadre de l'État membre concerné, en assurant la continuité des activités d'exportation, de transformation et de commercialisation, en fonction des besoins et des choix de chaque territoire, sans préjudice des aides existantes et avec une plus grande efficacité dans leur mise en œuvre.

M. Juan Carlos Martin a déclaré que M. David Pávon avait clarifié la question d' n

manière très claire, soulignant que l'objectif commun était de créer un instrument spécifique pour le secteur de la pêche et qu'il serait indispensable de procéder à la mise à jour et à l'indexation des coûts, ceux-ci ne pouvant correspondre aux valeurs pratiquées au cours des périodes précédentes. Il a également souligné que, compte tenu du débat en cours au niveau européen sur les perspectives financières du FEAMPA, jugé préoccupant, il y avait des raisons supplémentaires pour que cet instrument spécifique soit autonome, séparé du fonds principal, comme prévu. Il a indiqué que, dans le cas contraire, des difficultés supplémentaires pourraient surgir, notamment au niveau opérationnel, étant donné qu'il n'existait qu'une seule autorité de gestion responsable de l'ensemble du FEAMPA. Il a estimé que la formulation actuelle de la recommandation du CCRUP pouvait en effet prêter à confusion et a reconnu la nécessité de la clarifier. Il a conclu en se déclarant confiant dans le fait qu'il serait possible de trouver ensemble une formulation appropriée, claire et consensuelle, qui servirait les intérêts de toutes les parties concernées.

M. David Pávon a donné un exemple concret tiré de la réalité des Canaries, en indiquant que, dans le cadre du FEAMPA, les aides au secteur de la pêche subissaient souvent des retards importants et pouvaient, en cas de changements du contexte économique, mettre deux ou trois ans avant d'être pleinement opérationnelles. En revanche, il a été indiqué que dans le secteur agricole, notamment dans le cas de la banane plantain aux Canaries, les aides au titre du POSEI étaient versées de manière régulière et ponctuelle, à savoir tous les six mois. Cette différence illustre clairement la distinction entre un POSEI direct, appliqué à l'agriculture, et le modèle actuellement en vigueur pour la pêche, intégré au FEAMPA. Elle a également indiqué que cette réalité reflétait précisément l'objectif visé par la création d'un instrument spécifique pour la pêche, permettant une plus grande prévisibilité, rapidité et efficacité dans l'attribution des aides. Elle a conclu en soulignant que cette question constituait un combat important auprès de la Commission européenne, afin de garantir un modèle plus adapté, efficace et équitable pour le secteur de la pêche dans les régions ultrapériphériques.

La secrétaire générale a déclaré que s'il était effectivement nécessaire de modifier le texte, la recommandation était en cours d'adoption par le comité exécutif. Dans ce contexte, il appartenait exclusivement aux membres du comité exécutif de se prononcer formellement par écrit, seules ces contributions écrites étant considérées comme valables aux fins de la modification du texte de la recommandation. Il a également été mentionné que les interventions faites dans le cadre du débat étaient utiles pour clarifier et discuter, mais que seules les positions transmises par écrit par les membres du comité exécutif auraient un effet sur le processus de révision et d'adoption de la recommandation, et il a donc recommandé qu'ils le fassent.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'après ces clarifications, il clôturait la réunion, en remerciant le secrétariat, ainsi que tous les participants, tant en présentiel qu'à distance, et les observateurs.

Conclusions/Recommandations :

Les points à l'ordre du jour ont été traités. ND

Membres :

<i>Association des commerçants de poisson des Açores</i>	M. Pedro Melo
<i>Association des Marins-Pêcheurs Saint Martin</i>	Pierre Goetz
<i>Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture</i>	Bruno Langlade
<i>Association des Producteurs d'Espèces Démersales des Açores</i>	Jorge Gonçalves
<i>Coopescamadeira</i>	Jacinto da Silva
<i>Coopérative de pêche des Açores</i>	Fabiana Nogueira
<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion</i>	Gérard Zitte
<i>Fédération des pêches des Açores</i>	Ruben Farias
<i>Fédération nationale des confréries de pêcheurs</i>	Jose Basílio Otero Rodrigues
<i>Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Las Palmas</i>	Juan Jose Rodriguez Verdu
<i>Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries</i>	David Pavón
<i>Lotaçor</i>	Luís Rodrigues
<i>Mutuelle des pêcheurs</i>	João Paulo Delgado
<i>OP ANACEF</i>	Juan Carlos Martin
<i>Sciaena</i>	Nicolas Blanc
<i>Trans Océans Tortues Marines</i>	Michel Nalovic

Observateurs :

<i>BG Sea Consulting</i>	Guerin Benoît
<i>Cabildo de Gran Canaria</i>	Mme María Fernanda Marrero
<i>Collectivité territoriale de Saint-Martin</i>	Élie Touzé
<i>Collectivité territoriale de Saint-Martin</i>	Mirella Meraut Laurence
<i>Coopescamadeira</i>	Lisandra Sousa
<i>DGMARE</i>	Amanda Pérez
<i>Initiative Française pour les Récifs Coralliens</i>	Marianna Monneau
<i>Initiative Française pour les Récifs Coralliens</i>	Antoine Pebayle
<i>Conseil international pour l'exploration de la mer</i>	Rui Catarino
<i>Okeanos - Université des Açores</i>	Marina Carreiro e Silva